

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 17 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle de réunion du site de proximité de Pontrieux, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GUILLOU Claudine ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; PETIT-LECLERC Françoise ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

BUHE Thierry ; DE QUELEN Martine ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan.

Administrateurs absents :

ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur Guy CROISSANT

En exercice : **25**
Présents : **14**
Absents : **11**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 05 novembre 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2021-11-48

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
CISPDR – CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU POSTE
D'INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE

Le diagnostic pour aboutir à la signature d'un nouveau CISPDR a permis de mettre en lumière les problématiques du territoire.

Afin de répondre de façon optimale à ce besoin, les parties prenantes ont convenu de co-financer un poste d'intervenant social mis à disposition par le Conseil départemental, et dont le périmètre d'intervention s'étend sur les unités de gendarmerie compétentes sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération.

Cet acteur social intervient en complémentarité des réponses apportées par les forces de l'ordre. Il a pour mission la prise en charge des publics confrontés à des situations de détresse sociale. Il s'agit de proposer des solutions ou des orientations appropriées pour prévenir la dégradation des situations, trouver un arrangement à l'amiable ou apaiser les tensions, étapes préalables souvent nécessaires à l'orientation vers des services de droit commun.

Il est proposé, de reconduire le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie, soit 19 333 € à la charge du CIAS pour un exercice. La convention est prévue pour une durée de 3 années, soit du 01/01/2022 au 31/12/2024.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions de la convention annexée à cette délibération,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention relative au financement du poste d'Intervenant Social en Gendarmerie,

AUTORISE, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

